



## Information sur les données à recueillir pour le test sur site du CSARR

Un test sur site du *Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation* (CSARR) est organisé à partir du 20 juin 2011 sur une période de 3 semaines calendaires. Cette note d'information a pour but d'apporter aux établissements candidats, ou susceptibles de l'être, des informations supplémentaires concernant le catalogue et les items qui seront à recueillir.

### Présentation du catalogue

Ce nouveau catalogue est organisé en quatre grands chapitres : les actes d'évaluation à visée diagnostique et de synthèse, les actes de prise en charge à visée thérapeutique, les actes d'appareillage et les actes d'éducation et d'information.

Les chapitres sont ensuite déclinés en paragraphes, voire en sousparagraphes. Les deux premiers chapitres sont déclinés selon les différentes fonctions ou activités.

Cette organisation est susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines fonction de nécessités de regroupement ou au contraire de déclinaisons supplémentaires de certains paragraphes. Ce plan est présenté dans le fichier joint, plan\_CSARR\_avril2011.

Les actes sont composés de 3 éléments :

- ✓ le code, à sept caractères alphanumériques (4 lettres et 3 chiffres) ;
- ✓ le libellé qui porte l'essentiel de l'information pour le codage ;
- ✓ le contenu de l'acte, c'est-à-dire les actions principales qui composent l'acte ; ce contenu est toujours annoncé par la locution « Cet acte comprend ».

Pour le test, des informations supplémentaires seront fournies concernant le matériel habituellement utilisé pour réaliser l'acte. Ces informations n'ont pas vocation à figurer dans le catalogue définitif.

### Exemple

#### **LLLLccc Évaluation diététique initiale avec prescription diététique standardisée**

##### **Cet acte comprend :**

- *recueil des informations relatives à la prise en charge nutritionnelle du patient auprès du patient et/ou de son entourage*
- *évaluation qualitative et quantitative des apports alimentaires*
- *évaluation des connaissances en diététique du patient et/ou de son entourage*
- *prescription diététique pouvant comprendre des suppléments alimentaires, élaboration d'une répartition standard*
- *définition d'un objectif nutritionnel de consommation*

### Outil de saisie

Un outil de recueil sera mis à disposition des établissements afin de faciliter la production et la transmission des informations. Il comportera des listes déroulantes et proposera des dispositifs pour faciliter la saisie : cases à cocher, aide sur les items à recueillir, disponible sur le champ à saisir, par exemple.

### Présentation des éléments à recueillir pour le test

Chaque professionnel engagé dans le test, devra recueillir pendant une semaine pour chaque réalisation d'acte les items suivants :

- ✓ code de l'acte CSARR, sous la forme du code alphanumérique à 7 caractères ;
- ✓ jour de réalisation de l'acte ;
- ✓ type d'acte : acte « individuel dédié », acte « individuel non dédié », acte « collectif » (définitions ci-dessous) ;
- ✓ durée de l'acte pour le patient lorsque l'acte est individuel ;
- ✓ durée de l'acte pour les patients lorsque l'acte est collectif ;
- ✓ nombre de patients pris en charge en même temps pour les actes « individuels non dédiés » et les actes « collectifs » ;



- ✓ caractéristiques du patient, si acte « individuel » ou « individuel dédié » à partir d'une liste prédéfinie de caractéristiques du patient (présence de troubles cognitifs, présence de plaie, de traumatismes multiples...);
- ✓ lieu de réalisation de l'acte, à partir d'une liste prédéfinie de lieux de réalisation (plateau de kinésithérapie, plateau d'ergothérapie, lieu de vie du patient, extérieur de l'établissement...);
- ✓ le ou les actes CdARR codés en lieu et place de l'acte CSARR ;
- ✓ au besoin, le ou les actes CCAM codés en lieu et place de l'acte CSARR ;

Lorsqu'un acte nécessite pour sa réalisation l'intervention de plusieurs professionnels de rééducation, il s'agit d'un acte **pluriprofessionnel**.

Lorsque l'acte est pluriprofessionnel, un recueil supplémentaire indiquera :

- ✓ le nombre de professionnels pour cet acte ;
- ✓ la catégorie professionnelle pour les intervenants, autres que le professionnel qui fait le recueil.

Des remarques des professionnels pourront être recueillies en texte libre.

Ce recueil n'aura aucun lien avec le recueil PMSI.

### **Définition des différents types d'actes**

Les actes décrits en CSARR répondent au principe de l'acte global. Cela signifie qu'à la différence du CdARR, l'acte réalisé fera appel à un seul code et non pas au codage des différentes actions qui le composent.

Un acte est dit « **individuel dédié** » lorsque le professionnel s'occupe d'un seul patient pendant toute la durée de l'acte.

Un acte est dit « **individuel non dédié** » lorsque le professionnel s'occupe de plusieurs patients pendant la durée de l'acte mais en consacrant des laps de temps spécifiques pour chaque patient. Chaque patient peut bénéficier d'un acte différent. Les actes concernés sont des actes où le patient est susceptible de travailler seul entre les temps que lui consacre spécifiquement le professionnel.

Un acte est dit « **collectif** » lorsque le professionnel s'occupe de plusieurs patients en même temps qui font tous le même acte, dans le même objectif thérapeutique.

### **Les actes manquants**

Pour les actes que le professionnel ne pourrait pas retrouver dans le catalogue, un code spécifique sera alloué avec une zone de texte libre pour mentionner le libellé proposé par le professionnel. La saisie des items reliés à cet acte manquant sera particulièrement importante, notamment le recueil des actes CdARR codés en lieu et place de cet acte manquant en CSARR.

### **Synthèse des principales remarques du professionnel**

En plus de ce recueil exhaustif des actes, le professionnel devra rédiger une synthèse des remarques ou anomalies constatées lors du test. Il s'agit de mentionner :

- ✓ les actes manquants, non signalés dans le recueil ;
- ✓ les actes en doublon ;
- ✓ les difficultés rencontrées pour le choix de l'acte à coder.

Une synthèse pour chaque type d'acte posant problème est à réaliser pour préciser :

- ✓ les actions manquantes parmi les actions citées pour la réalisation de l'acte ;
- ✓ les actions non réalisées parmi les actions citées pour la réalisation de l'acte ;
- ✓ le matériel utilisé et non mentionné comme utilisé pour la réalisation de l'acte.

Cette synthèse pourra être enrichie de commentaires sur la lisibilité du catalogue, ses avantages et inconvénients et des suggestions du professionnel.